

ROUTES DÉPARTEMENTALES :

début de la campagne d'enduit

La présence de gravillons répandus sur les routes du Cantal est un thème récurrent qui génère un bon nombre d'interrogations, voire d'incompréhensions, notamment l'été.

L'objectif des travaux est **d'étanchéifier la surface de la chaussée** afin que l'eau s'évacue correctement, sans pénétrer dans la structure pour gonfler et dégonfler avec le gel et le dégel, entraînant une déformation de la structure, puis sa ruine à terme.

À cette fin, le Département, comme l'ensemble des gestionnaires de voies, utilise un enduit superficiel d'usure à base d'émulsion de bitume, dont l'élasticité permet de **s'adapter aux différences de température tout en restant étanche**. Le gravillon est une protection de cette couche sans laquelle la circulation serait impossible.

Le compactage puis la circulation routière vont permettre aux gravillons de bien s'imbriquer sur l'émulsion de bitume. Durant ce temps de murissement, **la technique revêt un caractère dangereux par le rejet des gravillons non collés**. Ensuite une opération d'aspiration ou balayage évacue le surplus de gravillons.

C'est pourquoi, les services posent **une signalétique appropriée durant 1 mois à compter de la date de réalisation du revêtement**. De plus, l'ensemble des Routes Départementales sont affichées à l'avancement des travaux sur le site www.Inforoute15.fr

Les campagnes d'enduits nécessitent des conditions de mise en oeuvre particulières, à savoir : la température doit être supérieure à 10°C, la chaussée et les matériaux doivent être secs et il ne doit avoir ni humidité dans l'air ni brouillard. C'est pourquoi, dans un Département où l'altitude moyenne du réseau routier se situe à 800 m, **seul l'été permet de réaliser ces travaux**.

Sur le plan économique, **cette solution reste quatre fois moins chère** que l'enrobé, ce qui permet donc de **réparer quatre fois plus de surface de route chaque année**. Enfin, l'enrobé n'est pas adapté aux routes qui gonflent puis dégonflent selon les conditions météorologiques, principalement celles construites en zones de montagne.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL













80 90